

Département de médecine familiale

Université d'Ottawa

Nom de la politique:	Exigences éducatives lorsque la rotation est jugée non réussie par le CPR
Approuvé par:	Comité du programme de résidence
Date de la dernière révision:	8 décembre 2022
Contact du Département:	Chef d'éducation en médecine familiale dfmpgmanager@uottawa.ca

Objectif:

L'objectif de cette politique est de définir les exigences éducatives lorsqu'une rotation est jugée non réussie par le Comité du programme de résidence (CPR).

Politique:

Une rotation non réussie, telle que décidée par le CPR, entraîne normalement une prolongation automatique de la formation d'un minimum de 4 semaines, à moins d'une exception:

- 1) Si le résident est un R1, qu'il est par ailleurs en règle sur le plan académique, que la déficience est mineure et qu'il n'y a pas de problèmes liés au professionnalisme ou à la sécurité des patients, le CPR peut permettre au résident d'utiliser un stage au choix (électif) pour remédier à la déficience éducative. Pour être considérée comme mineure, la déficience doit être jugée par le CPR comme pouvant être corrigée avec succès dans un délai de quatre semaines. Cela ne peut se produire qu'une seule fois au cours d'une résidence.